

Euro: valeurs unitaires et spécifications techniques des pièces libellées en euros

1997/0154(SYN) - 05/11/1997

Le commissaire Kinnock, remplaçant le commissaire de Silguy empêché, a déclaré que la Commission n'accepterait aucun des amendements du Parlement en ce qui concerne la face nationale, la suppression de deux pièces, la simplification de la taille des pièces et l'élimination du nickel. L'acceptation des amendements empêcherait le démarrage de la production de pièces l'année prochaine et remettrait en cause l'échéance de 2002. En outre, le commissaire estime que la proposition de l'Exécutif est fondée sur des critères d'acceptabilité par l'opinion publique, de faisabilité technique et de santé publique et répond tant aux contraintes des industriels qu'aux demandes des utilisateurs. En particulier, en ce qui concerne la face nationale de la pièce, M.Kinnock a rappelé que cette décision a été prise en avril 1996 par les ministres des finances et a été confirmée en juin au Conseil européen de Florence par les chefs d'Etat et de gouvernement. Depuis cette date, a-t-il ajouté, tous les travaux ont reposé sur cette décision et la France, l'Allemagne et la Belgique ont déjà rendu public le dessin de leur face nationale et les autres pays vont le faire incessamment. Le commissaire a enfin déclaré qu'il était prêt à accepter quatre amendements: 1, 2, 3 partiellement, et 8 par. 1.